

GESTION DES SÉDIMENTS RETIRÉS DES VOIES D'EAU NAVIGABLES

DÉCHETS 9

L'accumulation de sédiments au fond des voies d'eau peut nuire à la navigation (tirant d'eau insuffisant, accessibilité réduite aux quais...) et augmenter le risque d'inondation. Le dragage est un moyen d'y remédier. Il nécessite des modes de gestion qui tiennent compte de la présence de polluants dans les matières extraites.

Des dragages exceptionnels de 2010 à 2014

Dès le début des années '90, la gestion des sédiments des voies navigables a pris du retard suite au manque de moyens financiers, au renforcement de la législation¹ et au manque d'installations techniques² conformes aux dispositions légales. L'absence de dragage d'entretien (gisement estimé à 600 000 m³/an) a fini par constituer un gisement "passif" de 6 millions de m³ qu'il faudrait extraire pour ramener le réseau navigable (450 km) à son gabarit initial³. Sur la période 2010-2014, grâce à un plan de financement exceptionnel (64 M€ de financement Sowafinal en plus de l'allocation de base annuelle, soit 100 M€ au total), d'importants travaux de dragage⁴ ont été menés pour extraire et gérer 1 200 000 m³ de sédiments en 5 ans. Les capacités de traitement et de valorisation des matières de catégories A (non ou peu polluées) et B (polluées) ont été portées à 100 000 m³/an et 235 000 m³/an par la construction de centres de regroupements et l'appel à des entreprises privées. Ces travaux ont permis de supprimer les entraves à la navigation sur l'ensemble du réseau⁵.

Une faible marge de sécurité

Le financement prévu pour la période 2017-2020 (allocation de base de 16,7 M€/an sur 4 ans) permettra le dragage d'environ 150 000 m³/an. Les moyens seront alloués aux dragages minimums nécessaires pour garantir la navigabilité, ce qui implique des interventions fréquentes pour de faibles épaisseurs. Cette stratégie entraîne des coûts de gestion des boues plus élevés, notamment en raison des coûts de transport qui comptent pour environ 30% des coûts de dragage (hors gestion)⁶. Elle pourrait conduire à des limites temporaires et locales de la navigation à pleine charge. Or le bon entretien des voies navigables est indispensable pour valoriser les investissements visant à moderniser le réseau et à favoriser le

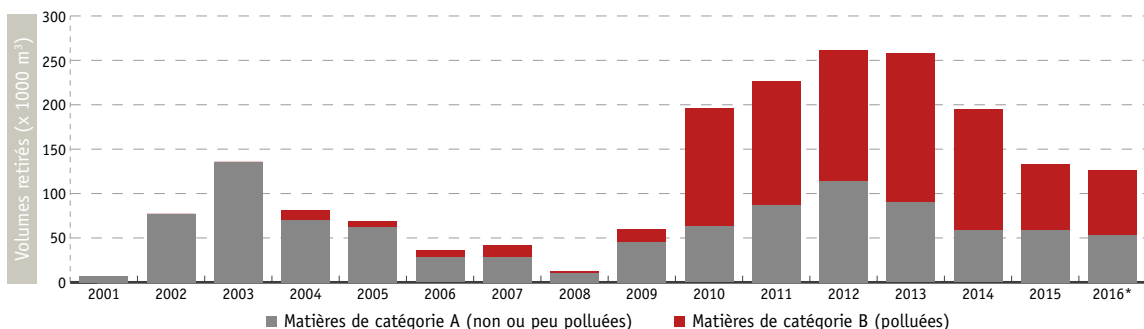
transport fluvial (p. ex. mises à gabarit de 9 000 t de la Meuse à l'aval de Namur et de 2 000 t du réseau ouest sur la liaison Seine-Escaut, plateformes multimodales)⁷.

Dépolluer et développer des filières de gestion durable

Dans certaines zones, la remise en suspension de sédiments historiquement pollués présents dans le fond de la voie d'eau entraîne leur déplacement et/ou leur mélange à des sédiments nouveaux. Ce phénomène de pollution diffuse est susceptible d'augmenter les coûts de gestion. Dépolluer certains secteurs permettrait d'y remédier⁸ mais les budgets disponibles ne le permettent pas à l'heure actuelle. Concernant la gestion des matières draguées, des recherches ont été menées en Wallonie pour mettre au point et tester des filières de gestion durable⁹. Le développement de ces filières à l'échelle industrielle doit être poursuivi. À l'heure actuelle, les matières de catégorie A sont valorisées conformément à l'AGW du 14/06/2001¹⁰ tandis qu'environ 90% des matières de catégorie B sont éliminées en CET.

[1] Législation "déchets" et AGW du 30/11/1995 imposant une gestion différenciée des matières de catégories A (non ou peu polluées) et B (polluées). Cet arrêté devrait être révisé (harmonisation avec les législations "déchets" et "sols"). | [2] Premier centre de regroupement construit en 2001. En 2016, ils étaient 7 en exploitation et 1 en attente de permis. | [3] MET, 2004, 2006. Ces estimations demandent une mise à jour. À titre indicatif, environ 525 000 m³/an de sédiments gagnent les eaux de surface wallonnes par érosion hydrique des sols; → EAU 11. Une part de ces apports atteint les voies navigables. D'autres sources s'y ajoutent (sédiments endogènes, rejets...). | [4] Sur des voies d'eau stratégiques (liaisons européennes) ou à risque élevé d'inondation | [5] Sauf sur le canal de Pommeroeul-Condé dont le dragage et la mise à gabarit sont programmés (Voies navigables de France, marché 2016-2020) | [6] Estimation DG02 | [7] → TRANS 2 | [8] → EAU 12 | [9] → DÉCHETS Focus 1 | [10] Fondations, sous-fondations, réhabilitation de sites pollués, aménagement ou réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET), aménagement du lit et des berges de cours d'eau hors zone d'intérêt biologique

Fig. DÉCHETS 9-1 Volumes de sédiments retirés des voies d'eau navigables en Wallonie



* Chiffres provisoires, probablement sous-estimés

REEW 2017 - Source: SPW - DG02 - DEAG